



*« On écrit pour faire vivre les morts, et aussi, peut-être comme lorsqu' était petit pour faire mourir les traîtres. On poursuit un rêve d'enfant : Rendre Justice »*

**Philippe - Camille Laurens**

## **Déclaration de la Coalition Burundaise des Défenseurs des Droits de l'Homme(CBDDH).**

### **14 ème commémoration de l'assassinat d'Ernest Manirumva.**

1. Dans la nuit du 8 au 9 avril 2009, Ernest Manirumva, Vice-Président de l'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques « OLUCOME » a été assassiné par des personnes que la justice burundaise persiste à protéger.
2. Au frais des évènements, une série d'arrestations de personnes dont la plupart n'avait aucun lien avec ce crime a été opérée et, après un simulacre de procès, ignorant les résultats probants de deux commissions d'enquête, ils ont condamné des boucs émissaires sans investigations et malgré la contestation des compagnons de lutte au sein de la société civile et de la partie civile représentée par l'OLUCOME.
3. Pourtant, le rapport de la 3<sup>eme</sup> commission d'enquête, nommée par le Procureur Général de la République, recommandait d'auditionner certaines personnalités présumées être impliquées dans cet assassinat et les confronter pour découvrir la vérité. Le rapport de la FBI américain qui était venu apporter son expertise à la commission nationale a abouti aux résultats similaires et a recommandé des investigations complémentaires par un relevé de test ADN de certaines personnalités à la tête des unités de police et du service national de renseignement et le comparer avec les empreintes trouvées sur le lieu du crime
4. Comme la presque totalité des présumés auteurs sont des responsables des corps de police et de sécurité dont le service national de renseignement, la police de sécurité intérieure, le commissariat municipal de la police en Mairie de Bujumbura, il n'y a pas à douter que le corps de police a participé activement dans la planification, l'exécution et même la falsification des preuves du crime.

5. Depuis avril 2009, les organisations de la société civile travaillant en unisson n'ont jamais cessé de demander justice notamment à travers la campagne « Justice pour Manirumva » qui se mène chaque année mais la réponse a été la violence et la diabolisation contre les membres de la campagne.
6. Réclamer la justice pour Manirumva est à la fois un devoir que les membres de la campagne se sont donnés comme acte de reconnaissance du sacrifice ultime consenti par leur compagnon de lutte et un devoir patriotique de décourager ceux qui usent de la violence pour décourager des citoyens qui veillent sur la bonne gestion de la chose publique et demandent des comptes à l'Etat. C'est en définitive une façon de célébrer la bravoure de ce défenseur des droits humains qui a refusé de céder au chantage qui le forçait à abandonner son travail de défenseur des droits humains qu'il accomplissait avec fermeté et passion. En effet, son assassinat avait été précédé par des menaces de mort contre lui et contre les membres et employés de l'OLUCOME afin qu'ils abandonnent les enquêtes et le plaidoyer sur certains dossiers concernant le détournement de fonds publics et de vente irrégulière des biens de l'Etat. Parmi les dossiers sensibles, il a été révélé par le rapport de la FBI que Ernest Manirumva enquêtait sur un trafic d'armes qui aurait révélé des malversations et des détournements par des hauts gradés au sein de la police nationale. Ses recherches l'ont en effet conduit à constater que de nombreuses armes, commandées et payées par le ministère de la Sécurité publique, ne parvenaient jamais dans les stocks de l'armée et de la police.
7. Après 14 ans de réclamation de la Justice, les organisations membres de la campagne Ernest Manirumva ne peuvent pas se contenter du jugement rendu par l'arrêt 402 par la cour d'appel de Bujumbura le 22 mai 2012. Le pourvoi en cassation introduit par l'OLUCOME à la cour suprême en 2013 n'a eu de suite que des audiences fixées en catimini et remises à des dates ultérieures. Depuis le 4 septembre 2014, la chambre de cassation n'a plus fixé d'audience sur ce procès et aux informations qui nous parviennent, le dossier Ernest Manirumva est introuvable dans le classement de la cour suprême.

**Au vue de cette situation, les organisations de défense des droits humains :**

- Réitèrent leur hommage à Ernest Manirumva
- Sont inquiètes que l'impunité qui a couvert l'assassinat d'Ernest Manirumva ait conforté les criminels et risque de produire d'autres victimes parmi les citoyens-défenseurs des droits humains qui demandent des comptes.
  - **Pour cela, la CBDDH demande au gouvernement du Burundi de :**
    - ✓ Identifier les assassins de Ernest Manirumva par une enquête impartiale guidée par les recommandations de la 3<sup>eme</sup> commission d'enquête et celles de la FBI et les condamner conformément à la loi ;
    - ✓ Revoir le cadre légal pour accorder à la justice la compétence de juger tous les prévenus et promouvoir l'indépendance de la magistrature ;

- ✓ Mettre fin à la persécution des défenseurs des droits humains par des actes de détention illégale et de diabolisation ;
- ✓ Mettre en place, en concertation avec les autres parties prenantes un mécanisme national de protection des défenseurs des droits humains pour garantir leur sécurité et les encourager à appuyer les institutions de l'Etat dans la promotion de l'état de droit.
- **Aux défenseurs des droits humains et à tout le peuple burundais, la CBDDH les encourage de :**
- ✓ Rester toujours attachés à leur noble mission dans la solidarité et continuer la lutte jusqu'à ce que les véritables auteurs et commanditaires de l'assassinat d'Ernest Manirumva répondent de leur acte ;
- ✓ Persévérer à veiller sur la bonne gestion du bien commun pour décourager les profiteurs et garantir l'accès équitable aux ressources nationales.
- **Aux partenaires techniques et financiers du Burundi, la CBDDH leur demande de :**
  - ✓ Se référer toujours aux principes de respect des droits de l'homme et aux Directives pratiques sur les défenseurs des droits de l'homme dans la gestion de leurs relations diplomatiques avec le Burundi.

Signé le 8 Avril 2023

Eulalie Nibizi

Coalition Burundaise des Défenseurs des droits de l'homme

Directrice exécutive